

ASSEMBLÉE NATIONALE6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 250

présenté par

Mme Blin, Mme Anthoine, M. Bony, Mme Corneloup, M. Meyer Habib, M. Hetzel, M. Le Fur,
Mme Frédérique Meunier et M. Viry

ARTICLE 4 BIS

I. – À la fin de la première phrase de l'alinéa 8, substituer à la date :

« 31 décembre 2028 »,

la date :

« 31 décembre 2026 ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En commission l'expérimentation a été reportée à 2028.

Cet amendement vise à permettre celle-ci maximum jusqu'au 31 décembre 2026.